

QUELQUES PRECISIONS pour LUNDI

La situation inédite que nous connaissons appelle bien sûr des gestes de solidarité évidents.

Mais elle appelle aussi des réponses urgentes quant aux préoccupations des collègues, à leur santé et à leur sécurité.

Pour le SNUipp-FSU, la fermeture des écoles était une mesure attendue pour protéger la population, dont les élèves et leur famille, et les personnels des écoles.

Cette crise rappelle par ailleurs que les services publics sont un bien commun essentiel.

1) Continuité pédagogique ou scolaire ?... Attention aux abus ! Les décisions de l'équipe pédagogique priment !

L'administration doit nous faire confiance. Mais il ne faut pas faire croire aux parents et aux médias que cette continuité est pédagogique et qu'elle peut se mettre en place du jour au lendemain, sans préparation. Cette continuité sera scolaire, elle se limitera tout au plus à de la transmission d'exercices, des conseils de révisions ou de lecture. Les enseignant-es doivent avoir le temps de trouver des solutions qui ne laissent pas les familles les plus précaires sur le bord du chemin. Et chaque enseignant-e doit pouvoir fournir aux élèves les outils qui lui semblent utiles et pertinents.

2) Les enseignant.es doivent-ils être dans leur école dès lundi matin ?

La fermeture des écoles n'est pas une fermeture physique mais une suspension de l'accueil des élèves dans les écoles. Les écoles ne doivent pas être fermées. Le DASEN a demandé que se tiennent des réunions d'équipe pour organiser la continuité pédagogique **LUNDI MATIN. Ensuite le télétravail sera la règle.**

Seuls les enseignant.es parents d'enfant de moins de 16 ans peuvent rester à leur domicile LUNDI MATIN s'ils ont des difficultés de garde. Ils en informent l'IEN par mail (et bien sûr le directeur -trice) en indiquant qu'ils ne peuvent faire garder leur enfant (école, collègue, crèche fermée).

De même pour les personnels présentant des facteurs de risques, la liste précise des pathologies concernées va paraître rapidement. A titre conservatoire ils restent systématiquement en télétravail, informent l'IEN et bénéficieront d'une ASA au plus vite. Ils ne doivent en tous les cas pas être mobilisés pour la scolarisation des enfants de personnels hospitaliers.

A noter que certains IEN zélés convoquent des collègues à des réunions lundi pour « cadrer » la prise en charge des élèves. Pour une fois pourraient ils oublier les tableaux Excel et faire confiance aux équipes ??

Alors même aussi que le Ministère lui-même préconise de limiter les rassemblements et les déplacements.

La très grande majorité des équipes s'est déjà fortement mobilisée dès Vendredi pour mettre en place des modalités de suivi pédagogique et informer les parents.

Sur la présence physique dans les écoles, le ministre avance le bon sens et l'inventivité locale dans ces circonstances exceptionnelles mais semble soumettre tout cela à l'avis de l'autorité hiérarchique.

La secrétaire générale du ministère indique, elle, que les enseignantes et les enseignants ne sont pas obligés de venir lundi dans les écoles. Seuls les personnels essentiels à la continuité administrative, c'est à dire les directeurs et directrices pour le premier degré doivent être présents dans les écoles, mais il faudra toutefois accueillir les enfants des personnels hospitaliers...

Tout cela est un peu confus et nécessite d'être éclairci par un écrit dans [la foire aux questions \(FAQ\) qui sera remise à jour régulièrement.](#)

3) Sur l'accueil des enfants de personnels hospitaliers : peu de consignes précises pour l'instant si ce n'est qu'il fallait les recenser vendredi pour les accueillir lundi en limitant leur nombre par classe.

Le SNUipp-FSU proposera lundi au recteur (réunion spécifique à 14h) qu'un large roulement d'enseignants volontaires puissent se faire, au delà des seuls enseignants des écoles proches des hôpitaux (les réquisitions ne peuvent être faites que par le Préfet).

Certaines Mairies comme NICE ou CANNES ont élargi cet accueil aux enfants des personnels sanitaires et d'ordre public qui le solliciteraient : médical autres, Ephad, policiers, pompiers, chauffeurs de bus... Ces personnes doivent contacter la Mairie via un numéro d'appel spécifique.

Le SNUipp FSU 06 a contacté à ce sujet la mairie de Nice dès hier soir. Ces enfants seront accueillis dans des écoles ou Centres de loisirs **par des personnels municipaux** (avec un nombre maximum d'élèves de 8-9) et non par les enseignant-es.



Nous rendrons bien sûr compte de cette rencontre avec le Recteur LUNDI 16 au mars au SOIR

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site internet (<http://06.snuipp.fr/>) ou celui du SNUipp national (<https://www.snuipp.fr/>) et à relayer les mails que nous vous envoyons à l'ensemble de vos collègues.

Nous continuerons tout le week-end notre veille syndicale afin de vous informer de l'avancée de cette situation exceptionnelle.

Cher-es collègues, soyons solidaires mais prudent-es.

Dans chaque équipe, concertons-nous avant de prendre des décisions

Saisissez le SNUipp-FSU 06 en cas de problème, pression ou injonction !

